

Echanger un permis étranger ou obtenu dans une COM pour un permis français

Accéder au Service en ligne

Téléservice disponible en français uniquement, accessible via FranceConnect ou avec vos identifiants ANTS .

Si vous n'avez pas d'identifiants ANTS, il est proposé de créer un compte pour avoir un espace personnel sur le site de l'ANTS.

Ce téléservice permet de **demander en ligne l'échange d'un permis de conduire obtenu dans uneCom, en Nouvelle-Calédonie, en Europe (UE/EEE) ou dans un autre pays.**

Vous pouvez aussi utiliser ce téléservice si vous souhaitez que votre permis obtenu en Europe (UE/EEE) soit enregistré en France pour des raisons professionnelles.

Étapes à suivre :

1/ Se connecter ou créer un compte ANTS

2/ Cliquer sur "Nouvelle demande"

3/ Choisir le motif de votre demande "Je demande l'enregistrement ou un échange de mon permis de conduire étranger"

3/ Compléter les rubriques, ajouter les justificatifs demandés, collecter la photo-signature

4/ Confirmer la démarche

5/ Suivre son avancement dans votre espace ANTS

Vous pouvez aussi consulter une **vidéo** sur les différentes étapes de la demande d'échange de permis de conduire en ligne



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00